



## Mais que fait donc PLVD ?

Cette question qui nous est posée épisodiquement est le signe d'une certaine impatience qui peut se manifester chaque fois qu'un revers est enregistré, surtout s'il concerne de près celui qui la pose. On peut comprendre ces interrogations, mais les faits sont là : en une douzaine d'années, PLVD a créé une organisation forte de plus d'une dizaine d'associations et groupements avec et par lesquelles elle a déjà neutralisé une bonne moitié des projets éoliens vaudois. Et cela n'a pas été sans mal : il a fallu se battre à coups de procédures coûteuses allant parfois jusqu'au TF, d'actions exigeant la transparence sur les contrats secrets liants promoteurs et municipalités, de séances d'informations face à des auditeurs d'abord incrédules, de débats contradictoires, d'études démontrant les nuisances, d'articles destinés à éveiller les consciences ou à démonter les contre-vérités des promoteurs et du lobby éolien, d'interviews et surtout d'un nombre incalculable de contacts personnels. À ce jour, un seul projet a pu voir le jour et même si ce n'est malheureusement pas le dernier, d'autres font et feront encore l'objet d'une lutte acharnée, tant il est vrai que nos paysages et leur environnement doivent rester intacts.

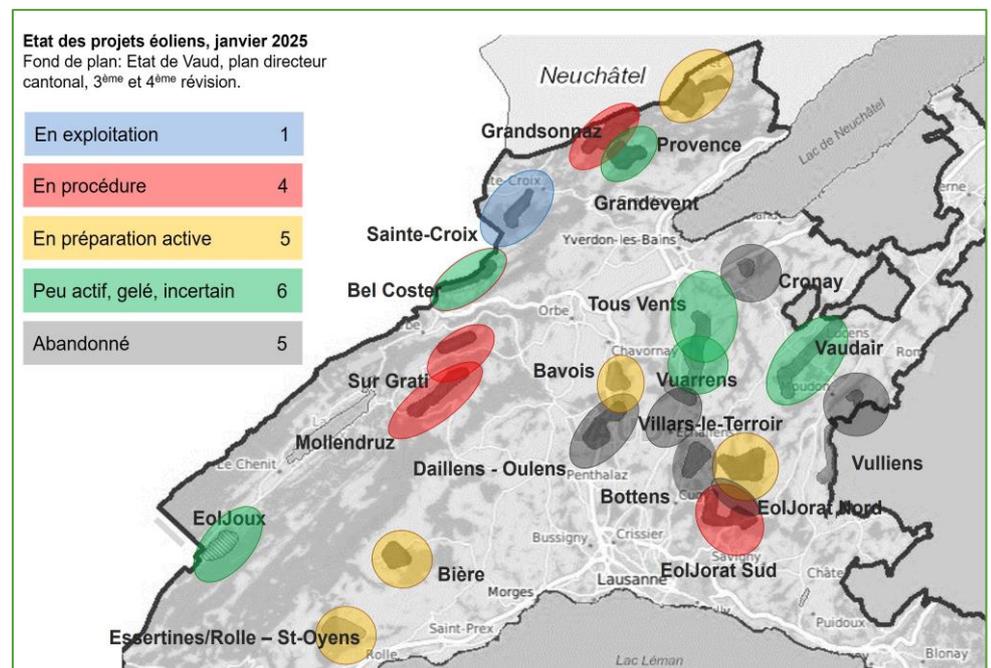
Jean-Marc Blanc, secrétaire général



## Bulletin d'information No 41 – janvier 2025

### Vaud

**La moitié des projets vaudois ont été neutralisés en 12 ans. Ce n'est pas fini...**



Depuis 2023, les médias et l'officialité vaudoise se gargarisent de l'avènement des six éoliennes érigées sur les pâturages qui surplombent de Ste-Croix. Alors que les nuisances ressenties s'accumulent là-haut, d'autres projets sont en attente comme le montre la carte ci-dessus. Actuellement, quatre projets sont en procédures actives : Mollendruz, Sur Grati, EolJorat-Sud et Grandsonnaz. Les trois premiers ont déjà été validés par le TF au niveau du Plan partiel d'affectation (PPA) mais sont disputés sur la mise à l'enquête des éoliennes proprement dites, lesquelles ont de fâcheuses tendances à ne pas respecter les contraintes du PPA. Quant à lui, le projet de Grandsonnaz est au stade d'un recours au Tribunal cantonal porté par les ONG.

Mais ce dont on ne parle jamais, ce sont les projets vaudois qui ont été gelés (en vert) ou simplement abandonnés (en gris). Et c'est presque toujours du fait de PLVD et de ses associations que ces résultats réjouissants ont été obtenus. Alors la question qui se pose est de savoir si la politique éolienne vaudoise est une réussite. Même s'il est probable que quelques parcs vont encore se construire, on peut sincèrement en douter. Et pendant ce temps, les autorités cantonales poursuivent leur fuite en avant comme si de rien était...

Alors, que fait donc PLVD ? Vous avez la réponse.

## BRÈVES

### France – Allemagne : échec et mat ?\*



2024 s'est achevée pour la France avec un record historique d'exportation d'électricité avec un **solde exportateur de 89,1 TWh**, la plaçant une fois de plus loin devant la Suède, avec 29 TWh et le Canada avec 27 TWh.

A l'inverse, la vertueuse Allemagne et ses dizaines de milliers d'éoliennes s'enfoncent dans la dépendance de ses voisins avec un **solde importateur de 28.3 TWh**. Au plan climatique, le bilan est plus grave encore pour ses énergies renouvelables qui, malgré leur part record de 64% de la production électrique, n'ont pu empêcher la production moyenne sur l'année de 364g **CO2eq/kWh**, soit plus de 10 fois plus que l'électricité française.

Et pendant ce temps, l'officialité suisse poursuit fiévreusement sa politique d'admiration et d'imitation de son voisin du Nord...

\* Source : J-P Riou « [Le Mont Champot](#) »

### Initiatives fédérales : la récolte des signatures se poursuit dans le terrain

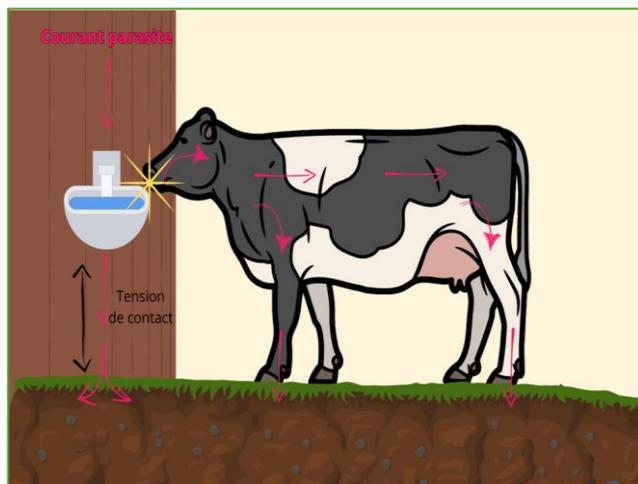


Depuis des mois, des dizaines de militants montent des stands dans les lieux publics ou distribuent des formulaires de signatures auprès de leurs proches. L'expérience montre qu'il faut beaucoup de volonté et de ténacité pour obtenir des résultats satisfaisants. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui mais il reste encore jusqu'à juillet prochain pour y parvenir.

## Vaud

### Deux motions au National pour prendre en compte la problématique des courants vagabonds. Les éoliennes n'y sont pas étrangères : une conférence le démontre...

Les courants vagabonds (ou courants de fuite ou parasites) sont des courants électriques involontaires qui s'échappent du circuit fermé habituel et circulent à travers les parties conductrices, les installations ou le sol d'un bâtiment. Ils peuvent être très dangereux, voire mortels pour les animaux de rente dont la sensibilité est bien plus grande que celle des humains.



Source Emilie Cointereau

Très préoccupée par cette problématique en pleine croissance, l'association romande [Prometerre](#) a collaboré récemment avec la [HAFL](#) dans une [étude](#) consacrée au sujet.

Les résultats sont particulièrement inquiétants : **37 % des exploitants agricoles** interrogés déclarent être ou avoir été confrontés à ce type de problème. Dans certains cas, en dehors des conséquences dramatiques sur les cheptels allant de la diminution des performances jusqu'à la mort, des pertes financières induites peuvent facilement atteindre des dizaines de milliers de francs par année.

Dans la foulée, deux motions ont été déposées en octobre au Parlement fédéral par les conseillers nationaux [Jacques Nicolet](#) et [Pierre-André Page](#).

Elles demandent d'une part d'adapter les contrôles et les normes OIBT pour les bâtiments abritant des animaux et d'autre part d'encourager la formation de spécialistes en la matière.

Mais que viennent faire les éoliennes là-dedans ? C'est précisément ce que démontre un certain nombre de spécialistes internationaux qui ont recensé les problèmes et analysé le sujet avec la plus grande attention. Les dégâts sont spectaculaires et touchent pratiquement tout le monde agricole.

C'est aussi le thème de la conférence donnée le 11 janvier 2025 à l'École d'agriculture de Grange-Verney près de Moudon par Mme Sioux Berger et M. Stéphane Le Behec.

La première est co-auteur du « [Prix du vent](#) » une bande dessinée très intéressante et révélatrice qui connaît un succès international et le second est agriculteur et éleveur breton.



## L'invitée\* : Wendy Holden

Vétérinaire, membre de Paysage-Libre Vaud

### N'est-ce que du vent ?

À mes débuts en pratique vétérinaire il y a près de quatre décennies, j'ai assisté avec un intérêt teinté de perplexité à une présentation faite par un géobiologue. Il était intervenu dans deux exploitations laitières dans lesquelles les problèmes de mammites chroniques restaient réfractaires aux traitements habituels. Le collègue qui l'avait sollicité, vétérinaire chevronné, avait bravé le risque de passer pour un farfelu, car à l'époque, la géobiologie, largement méconnue du grand public, était souvent considérée comme une pratique quasi ésotérique. L'intervention du géobiologue avait alors révélé la présence de courants vagabonds (*voir ci-dessus*), une notion qui m'était totalement inconnue jusque-là. Depuis lors, avec l'augmentation massive des installations et lignes électriques, des antennes de téléphonie mobile et des parcs éoliens, les problèmes sanitaires liés aux courants vagabonds et aux perturbations des champs électromagnétiques ont eux aussi augmenté mais demeurent largement méconnus du grand public.

C'était précisément le sujet de l'exposé présenté le 11 janvier dernier à [l'Agrilogie de Grange-Verney](#) par Sioux Berger, journaliste et écrivaine, et Stéphane Le Béhec, agriculteur breton, devant un auditoire attentif de près de 120 personnes. Basé sur le résultat d'une enquête menée depuis 2018 auprès des personnes vivant près des éoliennes, l'exposé était axé principalement sur l'impact des éoliennes sur la santé du bétail bovin, que l'on ne peut accuser d'inventer des pathologies « qui ne sont que du vent », accusation courante lorsque les témoignages concernent l'impact sur la santé humaine. Faute de temps et de moyens, l'étude n'a pas porté sur les autres impacts néfastes liés aux éoliennes (bruit, pollution lumineuse, effets stroboscopiques, infrasons, ...).

L'exposé a mis en lumière l'importance de « l'effet cocktail », à savoir l'effet cumulatif des champs électriques et électromagnétiques dus à la présence sur le même site d'éoliennes et de lignes à haute tension ou de postes sources, ou encore d'antennes relais. La nature du sol est également décisive, les problèmes constatés étant bien plus marqués en présence de nappe ou faille d'eau, de roche fracturée ou de carrière. Cet effet cocktail n'est malheureusement pas pris en compte lors du contrôle de la conformité de l'installation des parcs éoliens.

Les témoignages recueillis étaient poignants : pertes d'animaux par dizaines, après dépérissement progressif ou mort subite et inexplicable, troubles du comportement, refus de boire, de se coucher, d'entrer dans les stabulations, baisse de la production et de la qualité du lait, avortements, problèmes d'infertilité, veaux nés avec des malformations, entre autres. Stéphane Le Béhec a quant à lui perdu tout son troupeau. Il avait pourtant fait appel à tous les services possibles, mais personne ne l'a cru. La Chambre d'agriculture contactée lui a intimé de se taire, avec la menace d'être accusé de maltraitance et de se voir enlever tout son troupeau s'il parlait des problèmes constatés sur son exploitation depuis la mise en service du parc éolien. Une enquête ministérielle réalisée par la suite ayant révélé que le problème impactait plus de 25 000 agriculteurs en France, les autorités ont dû lancer une étude sur le sujet, un premier petit pas dans la bonne direction.

Chez nous également, bon nombre d'agriculteurs sont confrontés aux problèmes liés aux courants vagabonds, qui font l'objet de diverses études et ont donné lieu à deux motions déposées l'automne passé au Parlement fédéral (*voir ci-dessus*), un premier petit pas dans la bonne direction, dénotant que le problème a été reconnu au niveau politique. Encore faut-il que les mesures demandées ne se limitent pas qu'au bétail, mais aussi à la population humaine et que les normes légales tiennent compte de l'effet cocktail. D'ici-là, il est essentiel et impératif de faire valoir le principe de précaution car non, les témoignages qui nous ont été présentés ne sont pas que du vent : ces impacts dévastateurs sur la santé humaine et animale sont documentés depuis longtemps déjà dans de nombreux pays. Après avoir fait le choix de sacrifier paysage et biodiversité sur l'autel de la sacro-sainte production d'énergie présentée comme verte, la Suisse va-t-elle poursuivre sur cette voie, aveuglément et à marche forcée, et sacrifier en plus la santé et la qualité de vie de sa population humaine et animale ? Ou pourrait-elle avoir la sagesse et l'humilité de tenir compte des expériences faites à l'étranger afin de ne pas répéter les mêmes erreurs ? Il faut l'espérer, car comme le disait Sénèque, « Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va ».

\* « L'invité » est une rubrique qui donne la parole à une personnalité dont les préoccupations touchent d'une façon ou d'une autre à la problématique des éoliennes. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs.

